

## Procès verbal

### Séance publique du conseil municipal du 11 octobre 2018

Le conseil municipal a été appelé à siéger par l'envoi d'une convocation accompagnée de l'ordre du jour contenant une note pour chaque dossier et adressée le 5 octobre 2018.

La séance publique est ouverte à 20 h 05 sous la présidence de Monsieur AIGNEL Jacky, maire.

Le Maire informe le conseil municipal que Jacques BERRUYER a présenté sa démission et qu'il l'a acceptée.

A l'ouverture de séance :

Nombre de conseillers	
En exercice	96
Présents	61
Pouvoirs	8

**Etaient présents (61):** AIGNEL Françoise, AIGNEL Jacky, AIGNEL Jean Yves, AIGNEL Jocelyne, AIGNEL Maryline, AVENEL Josiane, BADOUAL Louissette, BESNARD Daniel, BEUREL Yvon, CHAPIN Bernard, CHERDEL Franck, CHEREL André, CHERIAUX Alain, CHEVALIER Pascal, COLLET Denis, COLLET Nicole, COLLEU Patrick, COLLEU Rémi, COUPE Christian, DABOUDET Gérard, FONTAINE Jocelyne, GORDON Linda, GRIPPAUDO Marie-Thérèse, HARNOIS Christophe, HINGANT Arlette, KERDRAON Ronan, KERSANTE Serge, LE BRETON Danielle, LEFEUVRE Daniel, LEJEUNE Jean François, LEMAITRE Anne Marie, LOUAIL-URVOY Annie, MASSOT Marie Thérèse, MOISAN Michel, PELAN Martine, PERRIN Claude, PERRIN Yvon, POIDEVIN Chantal, POILVERT Jean Pierre, POULAILLON Martine, PRESSE Nathalie, PRISE Hubert, PRISE Marylène, RAULT Delphine, RAULT Gilles, RECOURSE Yvon, RIOLON Bruno, ROBERT Bernard, ROBERT Loïc, ROCABOY Roselyne, ROUILLE Guy, RUELLO Loïc, SAUVE Joseph, SCEUIL Fabienne, SIMARD Yveline, SOULABAIL Béatrice, TARDIVEL Alain, , ULMER, Michel, UZURET Chantal, VERON Marie Hélène, WATTEBLED Christian.

**Etaient absents en ayant donné pouvoir (8):** BECKER Patrick ayant donné pouvoir à RAULT Gilles, DIEULESAINT Karine ayant donné pouvoir à PRISE Marylène, GREPAT Daniel ayant donné pouvoir à MOISAN Michel, LE CERF Jean ayant donné pouvoir à PRESSE Nathalie, NOGUES Marc ayant donné pouvoir à COLLEU Rémi, OLLIVROT Jean-Paul ayant donné pouvoir à POILVERT Jean Pierre, ROUILLE Sylvie ayant donné pouvoir à CHAPIN Bernard, SOULABAILLE Thomas ayant donné pouvoir à THOMAS Joseph.

**Etaient excusés (3):** BRIEND David, de LEUSSE Pierre, ROCHARD Eric.

**Etaient absents (24) :** AVELINE Catherine, BERTRAND David, BEUNEL Nicolas, BIZEUL Mathieu, BUHAN Pierre Yves, CARADEUC Gilles, CARRADEUC Pierre, COMMAULT Gilles, COMMAULT Michel, FABLET Michel, FISSEUX GADAIS Sylvie, HANDAYE Olivier, HENRY Olivier, HUBERT Jessica, HUET Alain, LABBE Jean Luc, LESAGE Bernard, MICHEL Philippe, MOISAN Valérie, PLESTAN Éric, ROUXEL Stéphanie, SOULABAILLE Nathalie, TERTRE Rémy, THOMAS NUSBAUMER Séverine.

Secrétaire désigné avec l'approbation de l'assemblée pour la durée de la séance : COLLET Nicole

**Le compte rendu du conseil municipal** du 6 septembre 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents.

## Décisions du maire :

Objet	Montant
Acquisition d'une débroussailleuse pour l'équipe voirie de Plessala – Mené Loisirs, Merdrignac	564 € TTC
Acquisition d'un taille haie pour l'équipe espaces verts – Champion, Merdrignac	459 TTC
Raccordement au réseau EU de l'ancien presbytère et de la maison des jeunes de Saint-Gilles – ACM TP	960 € TTC
Acquisition de tables de tennis de table – Alain Macé, Trégueux	4 723,20 € TTC
Marquage de terrains de badminton, acquisition de poteaux et filets – Camma Sports, Plélan Le Grand	4 603,20 € TTC
Acquisition d'un taille haie électrique, d'une batterie, d'un lamier et d'un sécateur électrique – MPS, Dinan	3 735,98 € TTC
Aménagement d'un chemin d'exploitation à Saint-Gilles du Mené (Le Bas du Mené) – Beurel TP	9 621 € TTC
Réalisation d'une estrade – table de marque pour le nouveau plateau sportif de la salle omnisports de Plessala – Joël Rouillé	2 418 € TTC
Etude d'incidence du rejet d'une station d'épuration à Langourla – Une campagne de mesure de débits sur le ruisseau du Clergé est demandé suite à la réunion du comité de pilotage du 20/09/2018	600 € HT

## Travaux

### - Vérifications périodiques : attribution des marchés de prestations de services - *unanimité*

Monsieur Le Maire rappelle la délibération en date du 8 février 2018 autorisant le lancement d'une consultation afin de retenir, pour une durée de 3 ans, un prestataire en capacité d'honorer une prestation générale de vérification périodique sur l'ensemble des biens et équipements de la commune.

Il présente au Conseil Municipal les résultats de cette consultation, présentés en commission MAPA du 27 septembre 2018 :

#### Vérification périodique des installations techniques des bâtiments et équipements :

Nom Candidat	Montant de l'offre HT DQE	Montant de l'offre TTC DQE	Note prix		Note technique		Note finale
			Note	Mémoire T	Engagements	Note	
BUREAU VERITAS Exploitation	31 835,00 €	38 202,00 €	63,37	5	5	20	<b>83,37</b>
DEKRA INDUSTRIAL	26 670,34 €	32 004,41 €	75,64	5	5	20	<b>95,64</b>
SOCOTEC Equipement	25 218,00 €	30 261,60 €	80,00	5	5	20	<b>100,00</b>
apave	41 982,00 €	50 378,40 €	48,05	5	5	20	<b>68,05</b>

#### Vérification périodique et maintenance des portes sectionnelles, portes automatiques et portails (une seule réponse) :

Nom Candidat	Contrat/an		Estimation sur 3 ans	
	Montant HT/an	Montant TTC/an	Estimation Montant HT	Estimation Montant TTC
FIP INDUSTRIES -80 rue de Rennes PA du Ridor – 22210 PLEMET	2 555,10 €	3 066,12 €	7 665,30 €	9 198,36 €

#### Vérification périodique d'un ascenseur et d'un monte-charge (une seule réponse) :

Nom Candidat	Montant de l'offre HT/an			Montant de l'offre TTC					
	Ascenseur	EPMR	TOTAL	Ascenseur		EPMR		TOTAL	
				/an	3 ans	/an	3 ans	/an	Estimation 3 ans
OTIS – 6 rue du bas village 35 514 CESSON-SEVIGNE	1 200,00 €	150,00 €	1 350,00 €	1 440,00 €	4 320,00 €	158,25 €	474,75 €	1 598,25 €	4 794,75 €

Monsieur le Maire propose de retenir :

- L'offre de l'entreprise Socotec pour une prestation triennale de vérification périodique des installations techniques des bâtiments et équipements, pour un montant de 25 218,00 € HT pour 3 ans ;
- L'offre de l'entreprise Fip Industries pour une prestation triennale de vérification périodique et maintenance des portes sectionnelles, portes automatiques et portails pour un montant estimatif de 7 665,30 € HT pour 3 ans ;
- L'offre de l'entreprise Otis pour une prestation triennale de vérification périodique d'un ascenseur et d'un monte-charge, pour un montant estimatif de 4 794,75 € TTC pour 3 ans.
- Autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à ces affaires.

### - Salles de sport de Collinée : attribution du marché de Coordination SPS - *unanimité*

Monsieur Le Maire rappelle la délibération en date du 20 juin 2018 autorisant le lancement d'une consultation pour une mission de Coordination SPS (Sécurité et Protection de la Santé) pour le prochain chantier de création de salles spécialisées et réhabilitation/extension du gymnase à Collinée. Il présente au Conseil Municipal les résultats de cette consultation, présentés en commission MAPA du 27 septembre 2018 :

Candidat	Localité	Détails de l'offre	Prix HT
Eric Lebedel	Plérin	Nombre de visites : 2 par mois (dont inopinées)	3 420,00 €
SBC	Ploufragan	Nombre de visites : 1 par semaine (dont inopinées)	5 414,40 €
Laurent Rougeaux	Plourhan	Nombre de visites : 1 par semaine (dont inopinées)	3 717,00 €

Monsieur le Maire propose de retenir :

- L'offre de Eric Lebedel, pour un montant de 3 420,00 € HT.
- Autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

### - Aménagement rue de la grande clôture et rue du commerce à Plessala : attribution du marché de travaux - *unanimité*

Monsieur Le Maire au Conseil Municipal le projet d'aménagement de la rue du commerce et de la rue de la grande clôture à Plessala, dont la maîtrise d'œuvre a été confiée à la SELARL Nicolas Associés.

Il rappelle également la délibération en date du 17 mai 2018 validant l'avant-projet, les montants estimatifs des travaux répartis en deux tranches (tranche ferme pour la rue de la grande clôture et tranche conditionnelle pour la rue du commerce), et autorisant le lancement d'une consultation pour la réalisation des travaux

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal l'analyse des offres issues de cette consultation (voir tableau de notation en annexe), présentée en commission MAPA du 27 juillet 2018.

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir la proposition de l'entreprise Eiffage :

- Tranche ferme (rue de la grande clôture) : 182 147,50 € HT

- Tranche conditionnelle (rue du commerce) avec variante (enrobé goasq poncé à la place de la résine pépite sur carrefour et plateau) : 146 135,80 € HT

Soit un total tranche ferme + tranche conditionnelle (variante) de 328 283,30 € HT.

### - Réhabilitation de la salle des fêtes de Saint-Jacut du Mené : attribution du marché de maîtrise d'œuvre - *unanimité*

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 20 juin 2018, autorisant le lancement d'une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre (missions de base + OPC) relative à la réhabilitation de la salle des fêtes de Saint-Jacut du Mené.

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal l'analyse des offres issues de cette consultation, présentée en commission MAPA du 27 juillet 2018 :

Candidat	Localité	Références	Proposition
Violi Architecte	Hillion (22)	Pas de proposition	
Colas Durand	Lamballe (22)	salle polyvalente Plénée Jugon, mairie salle des fêtes Rouillac, salle multifonctions La Malhoure, Allineuc, etc.	8 % HT du montant HT des travaux (de l'esquisse à la réception, dont mission OPC)
Gumiaux et Gombeau	Ploërmel (56)	Pas de proposition	
Atelier Trois Architectes	Carhaix (29)	nombreuses	9,80 % HT du montant HT des travaux (dont OPC)

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Retenir la proposition du cabinet d'architectes Colas Durand, pour un montant d'honoraires égal à 8 % du montant HT des travaux.
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

### **- Réhabilitation du multi-accueil de Saint-Gouéno : attribution du marché de maîtrise d'œuvre - *unanimité***

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 20 juin 2018, autorisant le lancement d'une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre (missions de base + OPC) relative à la réhabilitation du multi-accueil de Saint-Gouéno.

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal l'analyse des offres issues de cette consultation, présentée en commission MAPA du 27 juillet 2018 :

Candidat	Localité	Références	Proposition
Violi Architecte	Hillion (22)	Pas de proposition	
Colas Durand	Lamballe (22)	espace multi-accueil Lanfains, réaménagement école en maison associative Meslin, transformation ancienne cantine en bibliothèque Plédéliac	9 % HT du montant HT des travaux (de l'esquisse à la réception, dont mission OPC)
Gumiaux et Gombeau	Ploërmel (56)	Pas de proposition	
Atelier Trois Architectes	Carhaix (29)	réhabilitation école garderie Lannedern, réhabilitation garderie espace jeunes Brennilis, crèche Plourin	10,40 % HT du montant HT des travaux (dont OPC)

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Retenir la proposition du cabinet d'architectes Colas Durand, pour un montant d'honoraires égal à 9 % du montant HT des travaux.
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

### **- Garderie de Plessala : attribution d'une mission d'étude diagnostic (DIA) - *unanimité***

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 20 juin 2018, autorisant le lancement d'une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre (missions de base + OPC) relative au transfert de la garderie de Plessala.

Préalablement au choix d'une maîtrise d'œuvre, il convient de procéder à une étude de diagnostic (DIA) pour les deux scénarios envisagés (scénario A : réhabilitation de l'ancien logement de fonction du directeur de l'école ; scénario B : construction sur le terrain communal adjacent), qui permettra dans un premier temps d'étudier la faisabilité des deux scénarii et de valider définitivement celui présentant le moins de contraintes techniques, organisationnelles et financières.

L'étude DIA aura pour objectif :

- Pour le scénario A (réhabilitation du logement de fonction) : d'établir un état des lieux du bâtiment, de présenter une analyse fonctionnelle, architecturale et technique du bâtiment, et d'établir un programme fonctionnel et une estimation financière.
- Pour le scénario B (construction neuve) : de proposer une implantation sur la parcelle, d'établir un programme fonctionnel et une estimation financière.

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal l'analyse des offres issues de cette consultation :

Candidat	Localité	Proposition mission DIA et étude de faisabilité	Proposition mission Relevé
Violi Architecte	Hillion (22)	975 € HT	600 € HT
Colas Durand	Lamballe (22)	4 000 € HT	
Gumiaux et Gombeau	Ploërmel (56)	Pas de proposition	
Atelier Trois Architectes	Carhaix (29)	4 200 € HT	

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Retenir la proposition de l'architecte François Violi, pour la réalisation de la mission diagnostic et étude de faisabilité (DIA), pour un montant de 975 € HT, assortie de la mission Relevé, pour un montant de 600 € HT.
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

### **- Accompagnement à la surveillance de la qualité de l'air dans certains ERP : choix du prestataire - *unanimité***

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 9 novembre 2017, autorisant le lancement d'une consultation pour un accompagnement à la surveillance de la qualité de l'air dans les équipements communaux accueillant du public de moins de 6 ans.

Cet accompagnement consiste en :

- l'évaluation des moyens d'aération des bâtiments
- l'évaluation des bonnes pratiques
- l'aide à la mise en place d'un plan d'actions visant à prévenir la présence de polluants

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal l'analyse des offres issues de cette consultation, présentée en commission MAPA du 27 juillet 2018 :

Candidat	Observations	Prix HT
Bureau Veritas	Via UGAP	5 804,63 €
Apave	3 phases : réunion préparatoire, visite des établissements et audit des bonnes pratiques, réunion de restitution	2 850,00 €
Socotec	Proposition comprenant les prélèvements	14 960,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Retenir la proposition de l'entreprise APAVE, pour un montant de 2 850,00 € HT.
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

### **- Réfection de la toiture de l'église du Gouray : attribution du marché de maîtrise d'œuvre - *unanimité***

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 12 juillet 2018, autorisant le lancement d'une consultation relative à une mission de maîtrise d'œuvre, auprès d'architectes du patrimoine, pour la rénovation de la toiture de l'église du Gouray.

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal l'analyse des offres issues de cette consultation, présentée en commission MAPA du 27 juillet 2018 :

Candidat	Localité	Références	Proposition (dont mission OPC)
André Le Méhauté	Saint-Brieuc (22)	pas de proposition	
Archaeb – Frédérique Le Bec	Dinan (22)	Nombreuses en restauration d'édifices religieux	23 475 € HT
Dominique Ronsseray	Dinan (22)	pas de proposition	
Emmanuel Dos Santos	Saint-Brieuc (22)	pas de proposition	
Yves Lecoq – Ylex	Saint-Brieuc (22)	Nombreuses en restauration d'édifices religieux	16 000 € HT

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Retenir la proposition de l'architecte Yves Lecoq (YLEX), pour la réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre, pour un montant de 16 000 € HT (montant d'honoraire égal à 10 % du montant HT des travaux).
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

### **- Travaux de voirie rue Saint-Guillaume et Place de la Cohue à Collinée : attribution du marché de maîtrise d'œuvre - *unanimité***

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 12 juillet 2018, autorisant le lancement d'une consultation relative à une mission de maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement de la rue Saint-Guillaume et de la Place de la Cohue à Collinée.

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal l'analyse des offres issues de cette consultation, présentée en commission MAPA du 27 juillet 2018 :

Candidat	Localité	Propositions d'honoraires (selon estimatifs travaux)			Mission complémentaire (lever topo, délimitation foncière...)
		estimatif travaux entre 100 000 et 200 000 € HT	estimatif travaux entre 200 000 et 300 000 € HT	estimatif travaux entre 300 000 et 400 000 € HT	
<b>Ar'Topia</b>	Vannes (56)	5,50 %	5,20 %	4,90 %	3 900 € HT (lever topo, délim. Foncière)
<b>B3i</b>	Brest (29)	6,50 %	5,15 %	4,85 %	2 450 € HT (lever topo)
<b>Cabinet Nicolas</b>	Loudéac (22)	5,00 %	4,80 %	4,50 %	990 € HT (lever topo)

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Retenir la proposition du Cabinet Nicolas Associés, pour une proposition d'honoraires comprise entre 4,50 % et 5,00 % en fonction du montant estimatif de travaux qui sera à affiner, et assortie de la mission complémentaire de lever topographique, pour un montant forfaitaire de 990 € HT.
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

### **- Programme voirie 2018 : régularisation (lots 1 et 2) - *unanimité***

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 17 mai 2018 validant l'attribution du marché de travaux « programme voirie 2018 » selon l'allotissement suivant :

- Lot 1 « Assainissement pluvial » : Entreprise Menguy Rouillé 22230 St Vran pour un montant de 43 301,65 € HT (51 961,98 € TTC)
- Lot 2 « Voirie » : Entreprise Eurovia 22440 Ploufragan pour un montant de 303 823,39 € HT (364 588,07 € TTC)

Vu le type de marché : marché à prix unitaire.

Vu les quantités réellement mise en œuvre et estimées pour la finalisation du marché,

Il convient d'ajuster le montant du marché des lots 1 et 2 par avenant :

#### Lot 1 (Assainissement pluvial) – Avenant n° 1 :

Travaux terminés.

Montant final du lot 1 : 42 835,60 € HT (51 402,72 € TTC), soit une moins-value de 466,05 € HT (559,26 € TTC) / -1,07 %

#### Lot 2 (Voirie) – Avenant n° 1 :

Travaux en cours de finalisation.

Montant final du lot 2 : 312 605,20 € HT (375 126,24 € TTC), soit une plus-value d'un montant de 8 781,81 € HT (10 538,17 € TTC) / +2,71 %

Le Conseil Municipal, est invité à :

- Valider, pour le lot 1, l'avenant n°1 de l'entreprise MENGUY-ROUILLE, pour un montant de - 466,05 € HT (- 559,26 € TTC) ;
- Valider, pour le lot 2, l'avenant n° 1 de l'entreprise EUROVIA, pour un montant de + 8 781,81 € HT (+ 10 538,17 € TTC) ;
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

### **- Lotissement Les Hameaux de La Perrière à Collinée : avenant Eiffage - *unanimité***

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de création du lotissement des Hameaux de La Perrière, initié par la mairie déléguée de Collinée, et dont la mission de maîtrise d'œuvre avait été confiée à Horizons Paysage et Aménagements.

Au stade actuel de sa commercialisation, il convient de procéder à la réalisation de la voirie définitive, dont les travaux avaient été initialement attribués à l'entreprise Eiffage.

Compte tenu de l'ancienneté de ce marché, il convient d'en actualiser le montant.

De la même façon, les honoraires de maîtrise d'œuvre actualisés subissent également une plus-value, d'un montant de 600 € HT (720 € TTC), et correspondant à la tenue de deux réunions de chantier supplémentaires.

Le Conseil Municipal, est invité à :

- Approuver l'avenant n°1 de l'entreprise Eiffage pour la réalisation de la voirie définitive du lotissement des Hameaux de la Perrière, dont montant s'élève à 6 396,50 € HT (7 675,80 € TTC) ;
- Approuver l'avenant n°1 de Horizons Paysage et Aménagements relatif à l'actualisation des coûts et à la tenue de deux réunions de chantier supplémentaires, pour un montant de 600 € HT (720 € TTC) ;
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

### **- Entretien des chemins d'exploitation : lancement d'une consultation – *unanimité***

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de procéder au lancement d'une consultation pour la réalisation de travaux d'entretien des chemins d'exploitations communaux (reprofilage, curage de fossés, arasement des accotements, des bourrelets axiaux, empierrement).

Le montant prévisionnel des travaux de voirie, validé en commission voirie, s'établit à 79 783,20 € TTC (voir détails en annexe).

Le Conseil Municipal est invité à :

- Autoriser le lancement d'une consultation relative aux travaux d'entretien des chemins d'exploitations communaux ;
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

### **- Travaux d'enrobés multi-sites : déclaration de sous-traitance (DC4) - *unanimité***

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 20 juin 2018, attribuant le marché de travaux d'enrobé multi-sites à l'entreprise Eurovia.

Il présente la déclaration de sous-traitance sollicitée par l'entreprise Eurovia, au profit de l'entreprise Bretesche Tripoteau Projects, située 4/7 rue Jean Perrin, 22190 Plérin, pour la réalisation de travaux de maçonnerie.

Le montant maximum mentionné dans le DC4 est de 50 000 € (hors TVA).

Le Conseil Municipal, est invité à :

- Approuver la déclaration de sous-traitance sollicitée par l'entreprise Eurovia au profit de l'entreprise Bretesche Tripoteau Projects ;
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

## **Finances et ressources humaines**

### **- Etude restructuration de la dette communale et prospective financière - *unanimité***

Monsieur Le Maire expose que depuis la création de la commune nouvelle au 1<sup>er</sup> janvier 2016, aucun travail de renégociation ou de compactage n'a été mené sur la dette.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la structure de la dette est la suivante :

- Budget principal : 67 contrats, CRD de 14 276 843 € (45 % à taux fixe – 55 % à taux variable), Taux d'intérêt moyen : 2,27 %, durée résiduelle moyenne 15 années.

- Budget eau : 6 contrats, CRD de 1 137 658 € (32 % à taux fixe – 68 % à taux variable), taux d'intérêt moyen : 0,94 %, durée résiduelle moyenne 12 années.

- Budget assainissement : 6 contrats, CRD de 531 665 € (93 % à taux fixe – 7 % à taux variable), taux d'intérêt moyen : 1,38 %, durée résiduelle moyenne 17 années.

- Budget chaufferies bois: 3 contrats, CRD de 657 357 € (78 % à taux fixe – 22 % à taux variable), taux d'intérêt moyen : 3,80 %, durée résiduelle moyenne 9 années.

- Budget transports : 1 contrat, CRD de 21 912 € (taux variable), taux d'intérêt moyen : 1,29 %, durée résiduelle moyenne 1,5 années.

- Budget panneaux solaires : 2 contrats, CRD de 39 330,53 € (24 % à taux fixe – 76 % à taux variable), taux d'intérêt moyen : 1,25 %, durée résiduelle moyenne 1,5 années.

- Budget stations services : 1 contrat, CRD de 97 925,69 € (taux fixe), taux d'intérêt moyen : 1,86 %, durée résiduelle moyenne 19,5 années.

- Budget Immobilier à vocation artisanale et commerciale : 1 contrat, CRD de 132 500,00 € (taux fixe), taux d'intérêt moyen : 3,14 %, durée résiduelle moyenne 13 années.

- Budgets lotissements : 3 contrats, CRD de 310 0009 € (83 % à taux fixe – 17 % à taux variable), taux d'intérêt moyen : 1,5 %, durée résiduelle moyenne 5 années.

Tous les contrats de prêts sont classés en 1 A selon la charte GISSLER.

Monsieur Le Maire explique avoir rencontré deux sociétés proposant des logiciels de gestion et suivi de la dette avec un conseiller dédié et une société proposant une prospective restructurante.

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 20 septembre 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE De valider et signer l'offre de la société EFG Conseils de Quintin pour la réalisation d'une mission de prospective financière restructurante sur le budget principal et d'une restructuration de la dette sur les budgets eau, assainissement, chaufferies bois et lotissements, pour un montant de 30 000 € TTC.
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer le contrat à intervenir, ainsi que tous documents s'y rapportant.

### **- Mises à disposition de personnel - *unanimité***

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux notamment son article 4,

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation pour signer des conventions de mises à disposition de personnel avec :

\* l'association gymnastique d'entretien pour l'année scolaire 2018/2019

\* l'association gymnastique détente pour l'année scolaire 2018/2019

\* Mené forme pour l'année scolaire 2018/2019

\* Loudéac Communauté Bretagne Centre pour l'année 2018.

Le remboursement des charges de personnel s'effectueront conformément aux dispositions prévues par les conventions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de mises à disposition de personnel.

### **- Indemnités de recensement - *unanimité***

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la Loi n° 84 53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°51 711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques ;

Vu la loi n° 78 17 du 6 janvier 1973 sur l'informatique, les fichiers et les libertés ;

Vu le décret n° 2003 561 du 23 juin 2003 modifié, fixant l'année de recensement pour chaque commune ;

Vu le décret n° 88 145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale ;

Considérant que la commune doit organiser pour l'année 2019 les opérations de recensement de la population ;

Considérant qu'il convient de désigner des agents recenseurs, Monsieur le Maire propose la rémunération suivante pour ces agents :

- 0.82€ brut par bulletin individuel collecté
- 0.89€ brut par feuille de logement
- un forfait de déplacement de 80€ net aux agents recenseurs appelées à utiliser un véhicule, à la condition que ces agents terminent les opérations de recensement de leur district
- une rémunération de 12 € brut/ heure pour les formations et réunions diverses.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent Mr le Maire à recruter les agents recenseurs et acceptent les conditions de rémunération proposées par Mr le Maire.

### **- Remboursement d'une formation BAFA - *unanimité***

Madame l'adjointe expose la situation : cet été, le service jeunesse devait trouver un animateur pour 5 semaines. Il était très difficile de trouver un animateur BAFA aux dates souhaitées.

En dernière solution, il a été proposé de recruter Maël PLESTAN sur 5 semaines dont 3 semaines dans la cadre de son stage pratique.

Afin de ne pas augmenter le budget du service jeunesse, il a été convenu de rémunérer le jeune 2 semaines et de prendre en charge son stage de qualification BAFA.

Le jeune ayant payé son stage de qualification BAFA, Madame l'adjointe à l'éducation demande au Conseil Municipal de rembourser ce stage pour un coût de 550,00€.

## **Développement durable :**

### **- Nuit de la thermographie - *unanimité***

Dans le cadre du projet « Territoire à énergie Positive pour la croissance verte », une des actions consistait en la mise en place d'une thermographie aérienne. Suite au succès de cette opération, la Commission Développement Durable souhaite continuer à sensibiliser les habitants aux économies d'énergie et à l'isolation de leur logement, à travers un nouveau dispositif : les « nuits de la thermographie »

Pour cela, la commission propose d'utiliser une caméra thermique pour observer les déperditions des façades des habitations volontaires par une nuit d'hiver. Les résultats seront délivrés aux habitants lors d'une soirée de restitution en février. Pour bénéficier de ce service, les habitants devront s'être préalablement inscrits en mairie déléguée.

Il est proposé d'organiser cette nuit de la Thermographie dans une des communes déléguées, tirée au sort. Chaque année, une ou deux autres communes déléguées sera tirée au sort pour bénéficier de ce dispositif.

La commission Développement Durable invite le conseil municipal à valider la commune déléguée qui organisera la première nuit de la thermographie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Valide l'organisation de la 1ère nuit de la thermographie à Saint Jacut du Mené

- Valide l'organisation de la 2ème nuit de la thermographie à Langourla

- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à la réalisation de la Nuit de la Thermographie.

### **- Convention apiculture - *unanimité***

Dans le cadre du projet « Territoire à énergie Positive pour la croissance verte », trois ruchers ont été mis en place sur les communes déléguées de Collinée, Langourla et Plessala. Dans le but d'assurer le suivi sanitaire des colonies et de proposer des animations de qualité auprès du public (grand public et écoles), une convention sur trois ans entre les apiculteurs de la « Grange aux Abeilles » au Gouray et la Commune Le Mené a été élaborée en 2016.

Afin de maintenir la dynamique enclenchée auprès du public, il est proposé de reconduire cette convention pour une durée de deux ans, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et jusqu'au 31 décembre 2020.

La Grange aux Abeilles assurera le suivi technique et sanitaire des ruches ainsi que deux animations scolaires et deux animations grand public par an, soit huit animations au total, sur la durée de cette convention. Les ruches seront rassemblées sur le site clos de Langourla.

Le total de cette prestation est fixé à 3 657,60€ par an.

Suite à l'avis favorable de la commission Développement Durable, le conseil municipal est invité à se prononcer sur la signature de cette convention, et autoriser les dépenses inhérentes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat.

### **- Appel à manifestation d'intérêt « French Mobility » - *Pour : 65 – Contre : 4***

La mobilité est un sujet de plus en plus prégnant dans les politiques publiques, que ce soit en termes de politique d'aménagement, sociale, de santé, d'insertion etc. Afin d'inciter les collectivités à s'investir sur cette thématique, un « fond mobilité » a été créé par le Ministère de l'Environnement. Ce fond est réparti par le biais de 5 appels à projets, dont celui nommé « French Mobility » à destination des usages des mobilités quotidiennes et des changements de comportement vers les mobilités douces ; le partage de véhicule ; accessibilité des services etc.

Notre candidature à l'appel à projet "French Mobilité", co-organisé par l'État et l'Ademe a été retenue. Cet AMI nous permet de renforcer nos actions « Aller Bouger Voyager dans le Mené » en :

- finançant 0,3 ETP du poste de l'animatrice développement durable ainsi que celle d'un stagiaire pour renforcer le volet "accompagnement au changement de comportement"

- faisant un bilan des besoins de mobilité et de l'adéquation des dispositifs mis en place aujourd'hui (TAD, VAE, autostop et covoiturage, formation numérique...) avec ces besoins.

- finançant les formations internet à destination du grand public, ainsi que d'autres opérations mobilité (animations de sensibilisation au covoiturage, aux modes doux, actions intercommunales, journée de la Mobilité...)

- l'élaboration d'actions de mobilité en concertation avec les autres territoires de l'intercommunalité.

Montant : 78 976€ pris en charge à 50 % soit 39 488€ de RAC pour la commune.

Durée : 30 mois (2nd semestre 2018 – 2020)

La Commission Mobilité a donné son accord pour les actions présentée dans cet AMI.

La Communauté de Communes de LCBC a également donné son accord pour la poursuite des actions mobilité au Mené, que ce soit par le biais de M. Xavier HAMON lors d'une rencontre à Merdrignac, ou par celle du Président, M. George LE FRANC, par un courrier de soutien à notre candidature.

Les lauréats ne sont pas encore officiellement connus. La signature de la convention est prévue le 26 septembre.

Le conseil municipal est invité à valider la réponse à l'AMI et donner pouvoir au maire pour signer tous documents s'y réfèrent.

### **- Bilan des travaux de l'école de Collinée – *information au conseil***

Daniel Lefeuve, pour la commission énergie, rappelle que les travaux ont été réalisés en 2017

- Ecole élémentaire : Isolation thermique par l'extérieur, changement des menuiseries, installation de radiateurs à eau

- Ecole maternelle : Etanchéité de la toiture

- Deux écoles : VMC double flux, installation des forages géothermiques et des pompes à chaleur, mise aux normes électriques et PMR

<b>Bilan annuel</b>	<b>Avant</b>	<b>Après</b>	<b>Réduction</b>
<b>Chauffage électrique</b>	60 MWh	40 MWh	33,33 %
<b>Chauffage au fioul</b>	9 300 L	0	100,00 %
<b>Facture de chauffage</b>	15 375,00 €	5 527,00 €	64,05 %
<b>Emissions de CO2</b>	93,66 T	7,11 T	92,41 %

Temps de retour sur investissement : 10 ans

Effets positifs réduits par :

- Effet rebond

- VMC sur les deux écoles induisent des pertes de calories

Améliorations possibles :

- Passage caméra thermique pour faux plafonds

- Optimisation du chauffage et de la VMC

### **Environnement :**

#### **- Adhésions des communes de Eréac et Lanrelas au syndicat mixte d'adduction en eau potable de Caulnes La Hutte Quélaron - *unanimité***

Vu l'arrêté préfectoral, en date du 8 novembre 2016, portant approbation des statuts du syndicat intercommunal d'adduction en eau potable de Caulnes La Hutte Quélaron, abrogé et remplacé par les dispositions prises par l'arrêté préfectoral du 20 septembre 2017, actant transformation du syndicat intercommunal en syndicat mixte.

Vu l'arrêté préfectoral, en date du 19 décembre 2017, portant modification du périmètre du syndicat mixte d'adduction d'eau potable Caulnes La Hutte Quélaron suite à l'adhésion de la commune de Sévignac, abrogeant et remplaçant l'arrêté préfectoral du 20 septembre 2017.

Le comité syndical du syndicat mixte d'adduction en eau potable Caulnes La Hutte Quélaron par délibération du 21 septembre 2018, a donné son accord pour l'adhésion de deux nouvelles collectivités, les communes d'Eréac et de Lanrelas à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,

Afin de procéder à une modification des statuts, intégrant ces nouvelles collectivités, les collectivités membres du syndicat mixte d'adduction en eau potable de Caulnes La Hutte Quélaron doivent délibérer sur ces demandes d'adhésion (article L5211-18 du CGCT).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter l'adhésion des communes d'Eréac et de Lanrelas au syndicat mixte d'adduction en eau potable de Caulnes La Hutte Quélaron avec date d'effet à compter du 01/01/2019

### **- Extension du réseau d'assainissement – La clôture – Saint Jacut - *unanimité***

Une demande de devis a été effectuée pour une extension de réseau d'assainissement de 40 mL, 2 tabourets de raccordement et un regard réseau dans le secteur de La Clôture à St Jacut du Mené pour relier 2 habitations (dont une en rénovation actuellement).

	Proposition en € HT
ACMTP	5759
MCTP	3854.12

Il est proposé au conseil municipal de :

- Retenir la proposition de l'entreprise MCTP pour un montant de 3854,12 €HT
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer le devis.

### **- Avenant au marché du réseau d'eau de Saint Gilles - *unanimité***

Michel Ulmer, adjoint à l'environnement informe le conseil municipal que l'entreprise SADER a effectué des investigations supplémentaires pour retrouver la canalisation d'eau qui avait été posée par la commune de St Gilles au moment des travaux d'assainissement rue des Sabotiers.

Afin de repartir sur cette nouvelle canalisation on propose de reprendre l'ensemble des branchements de cette rue et ainsi de poser les regards compteur à l'extérieur des habitations.

L'entreprise a repris les 2 devis de départ : 60 170 € HT et 13 921 € HT et a refait un devis englobant ces 2 premiers devis + le supplément pour ces reprises de branchements pour un montant de 81 280 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil valide la proposition d'avenant et donne pouvoir au maire pour signer tous documents relatifs à cet avenant.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Valider la proposition de la SADER pour un montant de 81 280 € HT,
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

### **- Renouvellement de pompes de relevage – Plessala - *unanimité***

Les 2 pompes de relevage situées au niveau de la zone artisanale de Plessala sont usées et ne peuvent plus pomper correctement, entraînant des consommations électriques importantes par rapport au volume d'eau à relever. Le rapport de maintenance établi en septembre 2017 signalait déjà le remplacement.

Afin de palier à ce problème et éviter un entretien trop régulier des pompes qui datent de la mise en place du réseau collectif dans la zone, une demande de devis pour le remplacement des 2 pompes a été effectuée auprès de LE DU et SEEG. Le devis comprend aussi le remplacement des pieds de pompes, des barres de guidage, du support et une modification électrique afin de les faire fonctionner en alternance chose que l'on ne peut plus faire vu l'état des pompes.

	Modèles pompes	Type de roue	Proposition en € HT
LE DU	Flygt 3069	Roue N	6 041
LE DU	KSB NS50-172/012 ULG-160	Roue broyeuse	5 516
SEEG	KSB NS50-172/012 ULG-160	Roue broyeuse	4 350
SEEG	Pompes Xylem (flygt) MP 3102 HT 261 4.4kw	Roue broyeuse	5 350

Il est proposé au conseil municipal de :

- Retenir la proposition de SEEG pour un montant de 4 350 €HT
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer le devis.

## **Patrimoine**

### **- Procédure d'enregistrement des demandes de logements - *unanimité***

La loi de Mobilisation pour le Logement du 25 mars 2009 impose aux bailleurs sociaux de mettre en œuvre une procédure d'enregistrement des demandes de logements locatifs sociaux.

C'est dans ce cadre que l'association départementale des organismes d'HLM des Côtes d'Armor a décidé de mettre en place un fichier commun de la demande dans un double objectif :

- - Mieux gérer les demandes, en suivre leur évolution (attributions, rejets, etc).
- - Créer un outil d'observation de la demande et d'aide à la programmation.

Pour ce faire, sont mis en place un formulaire unique de demande, un numéro unique d'enregistrement pour chaque demandeur, et un logiciel partagé par tous les utilisateurs et géré par la société CREHA Ouest.

Ce dispositif est opérationnel chez Loudéac Communauté Bretagne Communauté, et la commune Le Mené est désormais invitée à y adhérer.

#### L'opportunité pour la commune Le Mené

La commune Le Mené fait déjà bénéficier à ses administrés d'un accueil logement, véritable service public de proximité, qui leur permet de se renseigner sur toutes les demandes ayant trait à l'habitat, et notamment la recherche de terrain à bâtir ou de logement locatif, la demande d'aides à la rénovation ou à l'adaptation...

- Pour nous permettre de renforcer notre rôle de renseignement au plus près des besoins et des attentes de notre population, et étant d'ores et déjà partenaires de plusieurs bailleurs sociaux, la commune Le Mené peut devenir un centre d'enregistrement et d'observation de la demande.

En tant que délégataire des aides à la pierre, nos droits pourraient être ouverts en totalité :

- Gestion et enregistrement de la demande.
- Instruction de la demande jusqu'à l'attribution.
- Obtention de statistiques sur notre territoire.

#### Participation financière

Fonctionnement : Loudéac Communauté Bretagne Centre verse annuellement une participation de 2 900 € à CREHA Ouest pour son adhésion, et toute nouvelle inscription se fait à hauteur de 500 € par an. Cette participation reste à la charge de LCBC.

Formation des agents : des sessions de deux jours de formation sont organisées par le CREHA Ouest pour les agents, à hauteur d'environ 200 € HT par jour, pour l'utilisation du logiciel spécifique.

Pour la commune Le Mené le coût serait de 400 € HT.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de faire de la commune Le Mené une collectivité « enregistreuse » en adhérant en totalité à ce dispositif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,
- d'autoriser le Maire à valider et à mandater les participations financières ci-dessus indiquées, et ce à chaque échéance annuelle,
- d'autoriser le Maire à signer la charte déontologique d'utilisation et d'accès au fichier,
- d'autoriser la formation de Morgane COLAS, pour la mise en œuvre opérationnelle de ce dispositif.

#### **- Modification des statuts du SDE - *unanimité***

Monsieur le maire expose que le domaine de l'énergie est en constante évolution. De nouveaux projets sont engagés par le SDE22 dans les domaines suivants :

- Mobilité : développement de l'activité GNV, la production et distribution d'hydrogène
- Maîtrise de l'énergie : réalisation de travaux
- Activités supplémentaires : création et participation à des sociétés commerciales
- SIG : pour l'activité PCRS

Cela nécessite l'adaptation des statuts du SDE dont notre commune est adhérente.

Lors de son assemblée générale du 24 septembre 2018, le comité syndical du SDE22 a approuvé l'adoption de nouveaux statuts.

Conformément aux dispositions du CGCT, le Président du SDE a notifié les nouveaux statuts à l'ensemble de ses adhérents qui disposent d'un délai de 3 mois pour délibérer.

Monsieur Le Maire procède à la lecture des nouveaux statuts du SDE22

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte les nouveaux statuts du SDE.

#### **Vie associative**

#### **- Adoption du règlement intérieur des équipements sportifs – *unanimité***

Gérard Daboudet, adjoint à la culture, au sport et à la vie associative expose qu'il est nécessaire d'adopter un règlement intérieur pour les salles de sport afin de fixer les règles applicables lors des locations.

Ce règlement détermine :

SECTION 1 – Objet du règlement

SECTION 2- Conditions d'accès à l'établissement

SECTION 3- Conditions d'utilisation de l'établissement

SECTION 4- Interdictions

SECTION 5- Conditions de sécurité et secours

Un débat s'engage sur la pertinence de mettre en place un règlement qui risque de soulever l'inquiétude de responsables associatifs.

Après en avoir délibéré et avoir précisé que ce règlement ne sera pas appliqué aux halles de loisirs, le conseil valide le projet.

### **- Adoption de la convention de mise à disposition des équipements communaux aux associations – *unanimité***

Gérard Daboudet, adjoint à la culture, au sport et à la vie associative expose qu'il est nécessaire d'adopter un modèle de convention des mise à disposition des équipements sportifs aux associations.

Cette convention précise :

ARTICLE 1 – L'objet

ARTICLE 2 – La durée

ARTICLE 3 – Les conditions d'occupation

ARTICLE 4 – La sécurité et responsabilité

ARTICLE 5- Les modalités d'assurances

ARTICLE 6 – Les conditions d'accueil et d'initiation des sportifs

ARTICLE 7 – La sous location et cession

ARTICLE 8 – La protection des mineurs

ARTICLE 9 – Le contentieux

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil valide le projet.

### **Questions diverses**

#### **Avenant au marché de maîtrise d'œuvre de la salle omnisports de Collinée - *unanimité***

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal le projet de salles de sports à Collinée, dont la mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet Trois Architectes.

Il rappelle également la délibération en date du 20 juin 2018 validant l'avant-projet détaillé du projet de restructuration et extension du gymnase, et réalisation de salles sportives spécialisées et le montant estimatif des travaux correspondants (1 325 000 € HT pour les salles spécialisées, et 445 000 € HT pour le gymnase, soit un total de 1 770 000 € HT).

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le coût prévisionnel des travaux a évolué, passant de 1 300 000 € HT à 1 770 000 € HT au stade APD, entraînant une augmentation du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre, de 87 945 € HT à 119 741 € HT (le taux de rémunération initial, de 6,77 %, restant inchangé).

Le Conseil Municipal, est invité à :

- Approuver la proposition d'avenant au marché de maîtrise d'œuvre, ayant pour incidence une augmentation du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre, de 87 945 € HT à 119 741 € HT ;
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

#### **Autorisation du Maire pour la vente des lots du Lotissement « Les Tilleuls », Saint-Jacut-Du-Mené - *unanimité***

Vu les articles L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 13 avril 2018 fixant les prix de vente des lots du lotissement, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire où l'Adjoint délégué pour signer le dépôt de pièces, et à vendre les lots.

### **Avis enquête publique installation classée le Breil Tual à Plémet - *unanimité***

Vu l'article R 512-43-11 du code de l'environnement,

Monsieur le Maire présente le projet d'installation classée de Mme Christelle RIBOURDOUILLE : élevage de 550 veaux de boucherie à Breil Tual à Plémet. Mr le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour le projet d'installation classée présentée par Monsieur le Maire.

### **Décision modificative budget carburant - *unanimité***

Monsieur AIGNEL, Maire propose de modifier le budget stations-services compte-tenu de la bonne fréquentation des stations et de l'augmentation des prix des carburants.

Il présente la Décision Modificative n°1 :

Compte	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
FONCTIONNEMENT				
D-707		400 000,00 €		
R-707				400 000,00 €
Sous-total		400 000,00 €		400 000,00 €
Total Général	400 000,00 €		400 000,00 €	

Le Conseil Municipal, est invité à valider la Décision Modificative n°1 pour le budget stations-services.

### **Salle de sport de Plessala :**

Gérard Daboudet rappelle que la salle de sport de Plessala sera inaugurée e 8 décembre. Il précise qu'un concours est organiser pour donner un nom à cet équipement. Les idées doivent étre formulées avant le 25 octobre.

### **Séminaires des élus :**

Danielle Le Breton rappelle qu'un séminaire élu a été organisé en novembre 2017. Elle s'étonne qu'aucune restitution n'ait été organisée.

Le maire précise que le compte rendu du conseil sera adressé avec la convocation au conseil municipal de novembre.